

Dans le cas où le titulaire d'une charge doit avoir des capacités exceptionnelles ou des connaissances techniques, les commissaires peuvent dispenser de l'examen en tout ou en partie la personne qu'il est question de nommer à cette charge et lui accorder un certificat de capacité sur preuve satisfaisante qu'elle possède les connaissances nécessaires et a les autres qualités voulues.

Après avoir passé à l'examen le candidat doit subir un stage de six mois comme épreuve de conduite et d'aptitude, et aucun candidat ne sera nommé d'une manière définitive à un emploi du service public si le chef du département où il est employé ne s'est d'abord convaincu de ses aptitudes. Il est établi une division inférieure du service civil, et aucun département ne sera augmenté d'une manière permanente sans introduire un système par lequel l'ouvrage qui pourra se faire par des employés de la division sera confié à des employés de cette classe.

Les commissaires du service civil doivent à des époques déterminées tenir des concours pour les emplois de commis de la division inférieure.

Les commissaires devront faire une estimation du nombre des emplois permanents de commis qui pourront devenir vacants pendant les six mois suivants. Et cette estimation servira de base au calcul du nombre des personnes que l'on devra choisir à l'examen suivant.

Il sera dressé par ordre de mérite une liste des concurrents à ces examens égale au nombre fixé par le calcul ci-dessus mentionné.

À la demande des départements où il y aura des emplois vacants, les commissaires, à l'aide de ces listes, fourniront à l'essai les commis voulus, soit que les emplois vacants soient permanents ou temporaires. Règle générale, le choix doit se faire d'après l'ordre des noms sur la liste. cependant les aspirants qui, dans leur examen auront paru posséder des capacités particulières pour certains sujets pourront être choisis de préférence.

Il n'est permis à aucun commis de demeurer plus d'une année dans un département si à la fin de ce temps le chef du département ne signifie par écrit aux commissaires que le département l'accepte ; et dans le cas où un commis n'est pas accepté, rapport de la cause de renvoi doit être fait aux commissaires, qui auront à le remplacer par un autre commis et à décider s'il doit être rayé de la liste ou si on lui permettra de le reprendre dans un autre département.

Les avancements d'une des divisions inférieures à une division plus haute dans le service, auront lieu seulement sur certificat spécial et exceptionnel des commissaires du service civil, lequel ne sera accordé qu'après au moins dix années de service et sur la recommandation spéciale du chef du département.

Les Commissaires du service civil seront avertis de toutes les nominations, avancements et changements d'un bureau, à un autre, quand ils auront lieu, et ils devront les publier ensemble dans le premier numéro de la *Gazette de Londres* du mois.

Sous l'empire des règles que nous venons d'exposer brièvement il a été nommé un secrétaire, un directeur d'examen et deux examinateurs permanents et nombre d'examineurs occasionnels suivant le besoin, et des examens ont lieu dans les principales villes du Royaume-Uni.

32. Cette organisation a été conçue et mûrie par des personnes qui font autorité en ces matières, et ses détails sont le résultat de plus de trente années de prudentes expériences. Il n'est plus possible d'en mettre en